



Compte rendu de la commission cantine du 24 avril 2018

Présents :

Mme Ronne – Proviseur
Mme Poncy – DAF
M Autin – Directeur primaire
Mme Desplat – Infirmière
M Durey – Enseignant primaire
M Foucher – Enseignant secondaire
Mme Ngo Bourdeau – Parent d'élève
M Daeffler – Membre de The Caterers
M Alain Canini – Parent d'élève

Première partie: résultats d'analyse d'eau

Les résultats des analyses d'eau, d'aliments prélevés à la cantine et de filet de poisson sont tous conformes. On demande une analyse plus poussée sur le poisson, notamment recherche de métaux lourds, antibiotiques...
Le lycée va faire la demande d'analyses auprès d'un laboratoire indépendant de The caterers.

Questions diverses :

Les parents d'élèves veulent savoir quelle méthode de nettoyage des légumes est employée, le circuit d'approvisionnement et quels types de producteur?

M. Daeffler répond que les légumes sont épluchés si nécessaire, toujours trempés au vinaigre blanc et sel. Concernant les producteurs, on ne maîtrise pas leur façon de faire mais la culture hydroponique ou aquaponique n'est ni pratiquée ni un gage de qualité.

Les parents s'interrogent aussi sur d'éventuels problèmes de vols de jouets ou de casquettes à la cantine. Cela s'apparente surtout à des oublis et les affaires sont généralement toutes récupérées. Il est rappelé qu'il est interdit d'apporter des jouets à l'école. Pour éviter de fréquents oublis, les casquettes pourront être accrochées à la ceinture du pantalon.

Concernant un enfant timide qui n'ose pas demander de rab à la cantine et a rapidement de nouveau faim, l'interlocuteur privilégié est l'enseignant qui à la demande des parents pourra en parler aux surveillants de cantine.

Remarques des enseignants: rien si ce n'est la bonne qualité des repas

Remarque des infirmières: rien de particulier

Deuxième partie : Appel d'offre service de restauration scolaire

Madame Ronne remercie les parents qui ont étudié les dossiers et ont fait part de leurs observations.

Madame Poncy relate comment la sélection des candidats a été effectuée par la Direction :

- Un examen exhaustif des quatre dossiers de candidature a conduit à l'élimination de deux propositions d'offres.
- Pour les deux candidats restant en lice, un entretien pour complément d'informations a eu lieu le 2 avril 2018 : il s'agissait des sociétés ADEN et LDJ. Après une première étape, 2 dossiers ont été retenus et les représentants de ces entreprises convoqués pour apporter quelques précisions.

Les précisions demandées portaient sur les points suivants :

- Pour les deux sociétés : le lycée s'interrogeait sur l'avenir des personnels de cantine actuellement présents et souhaitait qu'ils soient maintenus.
 - Pour Aden : les frais liés aux aménagements et options proposés par Aden n'étaient pas chiffrés. Lors de l'entretien, ces frais ont été évalués par Aden à 73 000 USD et devaient être supportés partiellement par le lycée.
 - Pour LDJ : précision à apporter sur la liste des fournisseurs concernant le riz GAP et la situation de trésorerie de la société.
- A l'issue de ces entretiens, l'équipe de Direction a retenu les critères suivants pour la décision d'attribution :
- Tarifs : ADEN restait plus cher (tarif proposé dans le dossier d'offres HT et révisé à la baisse le lendemain de l'entretien) ; le tarif LDJ est plus compétitif.
 - Repas Bio : Aden propose un repas bio par mois au lieu de deux pour LDJ.
 - Arguments pris en compte dans le choix de LDJ : connaissance du "terrain" et expérience de l'équipe LDJM, maintien de l'équipe actuelle en cuisine. La solidité financière n'est pas retenue comme critère de sélection car une entreprise qui débute ne peut pas avoir la même assise qu'une société importante déjà bien implantée.
 - L'entreprise qui a été retenue par la Direction est celle qui propose le meilleur rapport qualité/prix.

Monsieur Foucher, qui vient d'arriver, s'étonne de la décision prise et remet en cause le fonctionnement de la commission.

Madame le Proviseur rappelle que le lycée a agi dans la transparence : une séance d'ouverture des plis a été organisée ou des représentants des parents et des personnels ont été conviés. La commission a un rôle consultatif dans ce type de dossier et la décision finale revient à la direction du lycée.

Le lycée se réserve le droit de faire des contrôles sanitaires inopinés, l'entreprise devra transmettre tous les mois les résultats de ces analyses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45.

La prochaine commission cantine est fixée au **mardi 12 juin à 15h00**.

Secrétaire de séance:

Alain CANINI



Le Proviseur



Véronique RONNE

